



Conseil d'État
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Bernd Kalbermatten (suppl.) (PDC) et Stéphane Ganzer (PLR)
Objet	Annonce de chiffre d'affaires – autorisation d'exploiter
Date	14.12.2020
Numéro	2020.12.393

Selon l'article 29 alinéa 2 de l'ordonnance concernant la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées du 3 novembre 2004, « le titulaire de l'autorisation d'exploiter doit communiquer le chiffre d'affaires annuel pour le 31 mars au plus tard au moyen de la formule officielle ».

Les auteurs de l'intervention souhaitent que la procédure de déclaration soit informatisée. En ce sens, ils proposent qu'il soit fourni aux titulaires d'une autorisation d'exploiter un lien Internet, protégé par un mot de passe, grâce auquel le chiffre d'affaires pourra être saisi et communiqué électroniquement.

Cette évolution s'inscrit parfaitement dans la stratégie du Conseil d'Etat visant à digitaliser l'administration cantonale. Néanmoins, la création d'un tel programme informatique devra être étudiée de manière approfondie, notamment en matière de coût de développement et de protection des données tout en y associant les communes en leur qualité d'autorités d'exécution de la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées. Par ailleurs, l'instauration d'un tel système nécessitera une modification de l'ordonnance, en particulier de son art. 29 al. 2.

Enfin, il nous semble important que durant une phase transitoire les deux régimes (papier et numérique) coexistent, afin que les titulaires d'autorisations d'exploiter non familiarisés avec les outils informatiques puissent s'adapter au nouveau système.

Il est proposé l'acceptation du postulat dans le sens de la réponse.

Conséquences sur la bureaucratie : aucune

Conséquences financières : développement de la solution informatique par le canton

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : aucune

Conséquences RPT : aucune

Sion, le 13 août 2021